

La palme de la discorde

La demande d'exonération des droits de douane sur l'huile de palme envenime les négociations en cours autour de l'accord de libre-échange avec la Malaisie. Il est essentiel que la Suisse ne cède pas sur ce point.

UNE ANALYSE DE **THOMAS BRAUNSCHWEIG**,
EXPERT DE PUBLIC EYE POUR LES QUESTIONS DE POLITIQUE COMMERCIALE

Dans son Rapport sur la politique économique extérieure 2016, le Conseil fédéral estime que « tant que la question de l'huile de palme ne sera pas réglée, il ne sera guère possible de rapidement mener à terme les négociations ». La « question de l'huile de palme » porte sur la demande des autorités malaisiennes d'exonérer de droits de douane les importations du produit en Suisse dans le cadre de l'accord de libre-échange en négociation depuis 2012.

500 terrains de football par jour

À ce jour, le produit est taxé à plus de 100 % de sa valeur. Mais les importations ont néanmoins été multipliées par quatre au cours des cinq dernières années. Près de la moitié de l'huile de palme importée provient de Malaisie. Une suppression des droits de douane entraînerait une hausse des importations – aux dépens de la production suisse de colza. En outre, elle inciterait encore plus à la production de palme en Malaisie, où les plantations grignotent l'équivalent de 500 terrains de football par jour depuis 30 ans ! Six millions d'hectares du territoire malaisien sont aujourd'hui occupés par les plantations de palmiers, ce qui représente 1,5 fois la surface de la Suisse. Avec l'Indonésie, le pays fournit 85 % de la production mondiale.

Un immense succès commercial...

Crème glacée, margarine, biscuits, lait en poudre, pâte à gâteau... l'huile de palme est présente dans un aliment sur deux. Mais on la trouve aussi dans des produits de consommation courante comme le shampoing, le rouge à lèvres ou encore les détergents. Dans l'Union européenne, deuxième marché mondial en termes de consommation d'huile de palme, près la moitié des importations est brûlée dans les moteurs diesel. Elle est devenue l'huile végétale la plus consommée au monde. Quelque 60 millions de tonnes sont produites chaque année.

... aux conséquences désastreuses

L'expansion galopante des plantations de palmiers a des conséquences dramatiques. L'ONU la désigne comme la principale cause de destruction des forêts tropicales en Asie du Sud-Est. Elle entraîne ainsi une perte de biodiversité et engendre une augmentation massive des émissions de CO₂ occasionnées par la pratique du défrichage par le feu. Souvent, la culture des palmiers prive les popu-

lations locales de leurs moyens de subsistance et de leur droit à la terre. Des rapports alarmants dénoncent régulièrement les violations de droits humains et les conditions de travail désastreuses sur les grandes exploitations. Même les plantations décrites comme durables ne sont pas épargnées, comme l'a révélé Amnesty International dans une enquête qui dénonce des violations du droit du travail sur des exploitations certifiées RSPO (Table ronde pour une huile de palme durable). Et, malgré les nombreuses critiques, notamment de Public Eye, l'organisme de certification continue d'autoriser l'utilisation de pesticides toxiques comme le paraquat.

Une vaste opposition

En Suisse, une large coalition, dont Public Eye fait partie, exige l'exclusion de l'huile de palme des négociations autour de l'accord de libre-échange. De nombreuses interventions parlementaires vont dans ce sens, tout comme

La Suisse ne peut pas accorder de conditions préférentielles à une marchandise dont la production occasionne régulièrement des violations de droits humains.

une initiative du canton de Thurgovie qui fait route vers Berne. Fribourg a aussi déposé une initiative cantonale intitulée « Bannir l'huile de palme de nos assiettes ».

Si la Malaisie s'obstine à exiger l'exonération des droits de douane sur les importations d'huile de palme comme condition nécessaire à la signature de l'accord, alors le Conseil fédéral devra se retirer des négociations. Car la Suisse ne peut en aucun cas accorder de conditions préférentielles à une marchandise dont la production occasionne régulièrement des violations de droits humains.